

La lettre de la justice administrative

NUMÉRO 48 - JUIN 2017

À la Une

Rapport public et Bilan d'activité



Le rapport public 2017 retrace l'activité de la juridiction administrative - tribunaux administratifs, cours administratives d'appel, Conseil d'État et juridictions spécialisées - en 2016.

La partie liminaire du rapport présente les principaux indicateurs d'activité ainsi qu'une sélection de dates marquantes de l'année.

La première partie expose les statistiques de l'activité juridictionnelle: malgré l'augmentation des affaires enregistrées à tous les échelons de la juridiction administrative, les délais de jugement se sont améliorés ou stabilisés et le stock des affaires les plus anciennes restant à juger a diminué. Des commentaires sur le contentieux de l'état d'urgence devant le Conseil d'État et sur l'activité du juge des référés figurent pour la première fois au rapport. Cette partie analyse enfin près de 200 décisions juridictionnelles qui ont marqué l'année 2016.

La deuxième partie est consacrée à l'activité consultative du Conseil d'État. Les sections administratives ont examiné 1 371 projets ou propositions de texte en 2016, nombre sans précédent. En dépit de cette hausse tendancielle d'activité, particulièrement marquée pour les projets d'ordonnance et de décret, les délais d'examen ont été maîtrisés. Le rapport présente également en 260 résumés les principales questions juridiques soulevées par les avis du Conseil d'État.

La troisième partie porte sur l'activité d'études, de débats, de partenariats et de coopération européenne et internationale. Elle présente les études réalisées par le Conseil d'État durant l'année ainsi qu'une analyse des suites données aux précédentes, et une rubrique consacrée à l'activité de publication.

Le rapport annuel 2017 consacre enfin un

Contentieux

Avis

Publications

<u>Brèves</u>

<u>International</u>

Agenda

Nominations

développement particulier en matière de simplification du droit, dans les parties juridictionnelle et consultative du rapport.

En savoir plus sur le site internet du Conseil d'État >

Contentieux | Avis | Publications | Brèves | International | Agenda | Nominations

Contentieux

+ Conseil d'État

+ Agents publics - Reports de congés

A la suite du constat de l'incompatibilité de l'article 5 du décret du 26 octobre 1984 avec la directive 2003/88 dont résulte un droit à report de congés annuels en cas de congé de maladie, le Conseil d'Etat précise dans un avis les principes devant être appliqués en l'absence de texte définissant une période de report des congés payés. CE, avis, 26 avril 2017, Ministre de l'intérieur c/ M. Colombini, n° 406009, A >

+ Urbanisme - Plan local d'urbanisme



Le moyen tiré de l'illégalité de la délibération prescrivant l'adoption ou la révision du plan local d'urbanisme, qui porte sur les objectifs poursuivis par la commune et sur les modalités de la concertation, ne peut être utilement invoqué contre la délibération approuvant le PLU.

CE, Section, 5 mai 2017, Commune de Saint-Bon-Tarentaise, n° 388902, A >

+ Asile - Obligation d'information

La méconnaissance de l'obligation d'information des demandeurs d'asile sur l'utilisation, la conservation et le droit d'accès aux données collectées lors du relevé d'empreintes digitales ne peut être utilement invoquée à l'encontre des décisions par lesquelles l'Etat français refuse l'admission provisoire au séjour à un demandeur d'asile et remet celui-ci aux autorités compétentes pour examiner sa demande.

CE, Avis, 10 mai 2017, Préfet de l'Essonne, n° 406122, A >

+ Référé-liberté - Répartition du temps d'antenne pour les élections législatives

Le Conseil d'Etat avait été saisi par « En marche ! » d'un référé-liberté contre la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel répartissant le temps d'antenne des partis et groupements politiques pour les élections législatives, assortie d'une question prioritaire de constitutionnalité contre les dispositions de l'article L. 167-1 du code électoral.

Par une première décision, le juge des référés du Conseil d'Etat a transmis cette question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel. Ce dernier ayant déclaré ces dispositions contraires à la Constitution, en précisant, par une réserve d'interprétation transitoire, les conditions dans lesquelles elles devaient être interprétées en vue des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 dans l'attente de l'intervention du législateur, le juge des référés du Conseil d'Etat prononce, par une seconde décision, un non-lieu sur le référé-liberté introduit par « En Marche ! ».

CE, juge des référés, 31 mai 2017, Association « En marche ! » n° 410833, C >

+ Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

+ Parc éolien au large de Saint-Nazaire



La cour administrative d'appel de Nantes rejette les requêtes de l'Association Prosimar et autres contestant l'arrêté du 17 mars 2016 du préfet de Loire-Atlantique délivrant, en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, à la société « Société « Parc du banc de Guérande » une autorisation d'installer et d'exploiter pendant une durée de 40 ans un parc éolien de 80 aérogénérateurs situé en haute mer sur le domaine public

CAA de Nantes, 15 mai 2017, Association Prosimar et autres,

n° 16NT02321, C+ >

+ Exercice de la profession d'infirmière pour la titulaire d'un diplôme délivré en

Le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie juge que la titulaire d'un diplôme d'infirmière délivré en Suisse peut bénéficier de l'enregistrement de celui-ci auprès de l'autorité compétence calédonienne et ainsi exercer son métier en Nouvelle-Calédonie. TA Nouvelle-Calédonie, 18 mai 2017, Mme L., n° 1600410, C+ >

+ Fonderies du Poitou : confirmation refus d'inscription sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

Par un jugement du 22 mai 2017, le tribunal administratif de Poitiers a confirmé le refus d'inscription opposé par le ministre à l'inscription des anciennes « Fonderies du Poitou », à Ingrandes, sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

TA Poitiers, 22 mai 2017, Association de défense des droits des victimes de l'amiante des fonderies du Poitou d'Ingrandes sur Viennes, C+ >

+ Cour nationale du droit d'asile

+ Une décision de la CEDH reconnaissant l'existence de risques au sens de l'article 3 de la CEDH en cas de renvoi vers le pays d'origine justifie le réexamen d'une demande d'asile mais ne lie pas la CNDA dans son appréciation du bienfondé de cette demande.

Dans le cas d'un réexamen de la demande d'asile, la Cour nationale du droit d'asile juge qu'un arrêt définitif de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) concluant à un risque de violation de l'article 3 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés, postérieur à sa dernière décision, est un élément impliquant qu'elle procède à un réexamen de l'ensemble des faits soumis à son appréciation, sans subordonner l'examen du recours à d'autres conditions de recevabilité. Toutefois, cet arrêt ne s'impose pas à la cour avec l'autorité absolue de la chose jugée, eu égard à ses compétences propres et à son office.

Dans cette affaire, après avoir considéré que les craintes de subir des persécutions exprimées par M. K., ressortissant iranien, ancien membre de la milice bassidji au service de l'État iranien, étaient effectivement bien fondées en raison notamment de ses prises de position critiques envers le régime iranien mais aussi, possiblement, du fait de la saisine de la CEDH, la cour a toutefois estimé qu'il existait des raisons sérieuses de penser que l'intéressé s'était rendu coupable d'agissements contraires aux buts et principes des Nations unies, de sorte qu'il y avait lieu de l'exclure du bénéfice de l'asile

CNDA, 24 mars 2017, M. K., n° 15027597, C >

Avis

12 juin 2017

Avis sur le projet de loi pour la confiance dans l'action publique > Section de l'intérieur, avis n° 393324 Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi pour la confiance dans l'action publique.

22 juin 2017

Avis sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme >

<u>Assemblée générale - Avis n°393348 -</u> 15 juin 2017

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

12 juin 2017

Avis sur le projet de loi organique pour la confiance dans l'action publique >

<u>Section de l'intérieur, avis n°</u> 393323, séance du 12 juin 2017

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi organique pour la confiance dans l'action publique.

22 juin 2017

Avis sur le projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence >

Assemblée générale - Avis n°393347 -15 iuin 2017

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.

Contentieux | Avis | Publications | Brèves | International | Agenda | Nominations

Publications



+ Le Conseil d'État en 2016

Jean-Marc Sauvé revient sur les temps forts de l'activité du Conseil d'État et de la juridiction administrative en 2016 : état d'urgence, renforcement des exigences déontologiques, rénovation du statut des magistrats administratifs et modernisation des procédures devant la juridiction administrative.

Le site internet dédié au bilan d'activité >

+ A paraître en juillet 2017 dans la collection « Droits et Débats »

Le tome 1 des actes des conférences du cycle Droit comparé et territorialité du droit, à La Documentation française

Contentieux | Avis | Publications | Brèves | International | Agenda | Nominations

Brèves

+ Présentation du rapport

Le rapport annuel 2017 du Conseil d'État présente l'activité juridictionnelle et consultative de l'ensemble des juridictions administratives au cours de l'année 2016. Le rapport a été mis en téléchargement gratuit le 20 juin 2017, dès sa présentation à la presse.



La conférence de clôture du cycle des Entretiens sur l'Europe avec pour thème " Le poids de l'Union européenne dans le monde" s'est tenue mercredi 14 juin 2017.

- L'enregistrement vidéo du colloque
 - Le discours de J.-M. Sauvé
- Le discours de Valéry Giscard d'Estaing

+ Action de Groupe

Le décret n° 2017-888 du 6 mai 2017 relatif à l'action de groupe et à l'action en reconnaissance de droits prévues aux titres V et VI de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle <u>est disponible sur legifrance</u> >

+ Médiation

Le décret n° 2017-566 du 18 avril 2017 relatif à la médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif est disponible sur legifrance >

+ Le Conseil d'État et la Constitution

Retrouvez l'intervention de Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État, le 25 avril 2017 au déjeuner du Cercle des constitutionnalistes sur le site du Conseil d'État. Consulter le discours >

<u>Contentieux | Avis | Publications | Brèves |</u> <u>International | Agenda | Nominations</u>

International

+ ACA-Europe

L'assemblée générale de l'Association des Conseils d'État et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne (ACA-Europe), qui s'est tenue à La Haye le 16 mai 2017, a été précédée par un colloque intitulé « Mieux légiférer».

Cette réunion a été l'occasion de comparer les réponses des juridictions administratives suprêmes à un questionnaire sur la simplification législative et la qualité du droit, sujet

auquel le Conseil d'État a consacré son étude de 2016. Les réponses <u>sont disponibles en</u> ligne <u>ici</u> >

+ Réseau judiciaire de l'Union européenne

Le Conseil d'État participe au nouveau « réseau judiciaire de l'Union européenne », constitué afin de faciliter et développer les échanges d'information ainsi que le dialogue entre la Cour de justice, les juridictions constitutionnelles et les cours suprêmes des États membres de l'Union.

<u>Contentieux | Avis | Publications | Brèves | International | Agenda | Nominations | Contentieux | Agenda | Nominations | Contentieux | Avis | Publications | Brèves | International | Contentieux | Agenda | Nominations | Contentieux | Avis | Publications | Contentieux | Avis | Publications | Contentieux | Avis | Publications | Contentieux | Contentieux | Avis | Publications | Contentieux | Co</u>

Agenda

+ Colloques

- + Les grands investissements publics, colloque organisé par le Conseil d'État, se tiendra vendredi 20 octobre 2017 de 9H30 à 17H30 au Conseil d'État. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre du cycle des Entretiens en droit public économique, inauguré en 2007 pour mettre en exergue l'importance du droit public et du rôle des juridictions administratives dans l'activité économique de notre pays.
- + Le colloque organisé par le Conseil d'État sur le thème de La régulation, se tiendra lundi 20 novembre 2017 de 9H30 à 17H30 au Conseil d'État.

 Cette seconde édition des Entretiens du contentieux abordera la question des pouvoirs du régulateur et le rôle du juge. Ce colloque proposera une approche sectorielle de la régulation

régulateur et le rôle du juge. Ce colloque proposera une approche sectorielle de la régulation dans deux domaines d'intervention privilégiée du juge, le secteur de l'audiovisuel et celui de l'énergie.

+ Le septième colloque du cycle des *Entretiens en droit social*, que le Conseil d'État organisera le vendredi 1er décembre 2017 de 9H30 à 17H30, portera sur le thème Santé et protection des données.

+ <u>Retrouvez l'ensemble des</u> <u>conférences et des colloques du Conseil d'État</u> >

Les vidéos des colloques et conférences sont en ligne sur Vimeo.

<u>Voir la vidéo de la conférence</u> organisée par le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative. **"Le Conseil d'État et le gallicanisme : une contribution à l'histoire du droit administratif"_ >**

Contentieux | Avis | Publications | Brèves | International | Agenda | Nominations

Nominations

- + Dans les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs
- + Gilles Hermitte, président du tribunal administratif de Cergy depuis le 26 juin 2017.
- + **Brigitte Phemolant**, présidente de la cour administrative d'appel de Nantes depuis le 1er juin 2017.









Directeur de publication : Jean-Marc Sauvé - Président du Comité de rédaction : Martine de Boisdeffre - Comité de rédaction : Anne-Cécile Castellani-Dembélé, Catherine Bergeal, Natacha Chicot, Isabelle Danielian, Lucienne Erstein, Patrick Gérard, Yves Gounin, Anne Iljic, Samantha Leblanc, Corinne Ledamoisel, Guillaume Odinet, Jocelyne Randé, Sophie Roussel, Michèle de Segonzac, Pascal Trouilly - Secrétaire de rédaction : Alexis Ray - Conseil d'État : 1, place du Palais Royal 75001 Paris Tél. : 01 40 20 80 00 - Mél : webmestre@conseil-etat.fr - Réalisation : CE/direction de la communication